

ACTION URGENTE

MEXIQUE. DES PERSONNES DÉPLACÉES À CAUSE DU CLIMAT ONT BESOIN D'UN TOIT DE TOUTE URGENCE

Le 13 novembre, 69 personnes de la communauté d'« El Bosque », dans l'État de Tabasco, ont été contraintes de quitter un refuge temporaire dans le village de Frontera du fait des conditions et traitements inhumains. Ils y avaient été placés de manière provisoire du fait d'un raz-de-marée qui a quasiment détruit leur communauté. Sans revenus ni ressources, ils ne sont pas en mesure de payer un loyer et risquent par conséquent leur vie en s'exposant à des conditions météorologiques extrêmes. L'État mexicain doit garantir les droits fondamentaux des habitant-e-s d'« El Bosque », notamment les droits au logement, à une nourriture suffisante, à l'eau et à des installations sanitaires, à un emploi et à un niveau de vie adéquat, et proposer immédiatement une solution de relogement participative et juste.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Andrés Manuel López Obrador
Président du Mexique

Plaza De La Constitución S/N Palacio Nacional,
Centro, Cuauhtémoc, Ciudad de México,
México, C.P. 06067, Mexique

Courriel : atencionciudadana@segob.gob.mx / alejandro.esquer@presidencia.gob.mx

Tw: @lopezobrador

Monsieur le Président,

Je vous écris afin de vous demander de garantir les droits fondamentaux des **habitant-e-s de la communauté d'El Bosque**, à Tabasco. Le 1^{er} novembre, ils ont été évacués du fait d'un raz-de-marée causé par le front froid n° 8 (*Frente Frío 8*) vers un refuge temporaire dans le village de « Frontera » (à 12 km d'El Bosque). La plupart ont perdu leur logement. Selon des membres de la communauté, le 13 novembre, ils ont subi des mauvais traitements de la part du personnel du refuge temporaire et ils n'ont reçu ni nourriture ni eau pendant une journée entière, ce qui les a contraints à partir.

Depuis, la plupart des familles d'El Bosque ont dû utiliser leurs maigres ressources pour louer un logement, d'autres ont emprunté des chambres, et ceux qui n'ont pas d'argent pour payer un loyer sont pratiquement en situation de sans-abri. En désespoir de cause, certains ont dû retourner dans leur communauté, bien qu'elle soit inhabitable en raison des pertes et dommages causés par le front froid n° 8, qui pourraient s'aggraver dans les semaines à venir, car des fronts froids sévères sont prévus.

Je vous demande de garantir sans attendre les droits fondamentaux des habitant-e-s d'El Bosque, notamment les droits au logement, à une nourriture suffisante, à l'eau, à un emploi et à un niveau de vie suffisant, et d'accélérer au maximum le programme de relogement que votre gouvernement a promis à la communauté en avril 2023, qui doit s'avérer participatif et juste. Enfin, je vous prie de prendre des mesures adaptées afin de prévenir, réduire et atténuer les risques, les pertes et les dommages causés par la crise climatique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

El Bosque est une communauté de pêcheurs dans l'État de Tabasco, dans le sud du Mexique, touchée par la montée du niveau des océans et l'érosion des côtes qu'aggrave la crise climatique. Depuis 2019, du fait des raz-de-marée répétés et des phénomènes météorologiques extrêmes, la côte d'El Bosque a perdu 200 mètres, ce qui se traduit par la destruction d'habitations et d'infrastructures communautaires. En avril 2023, la communauté d'El Bosque a entamé des négociations avec le ministère du Développement agricole, territorial et urbain (*Secretaría de Desarrollo Agrario, Territorial y Urbano*, SEDATU) et la Commission nationale mexicaine du logement (*Comisión Nacional de Vivienda en México*) en vue d'être relogée. Cependant, cette procédure n'a pas progressé, laissant les habitants exposés à de nouveaux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les pluies torrentielles du front froid n° 8 le 1^{er} novembre.

Amnesty International a reçu des informations au sujet de la crise humanitaire que connaissent près de 64 familles d'El Bosque. Avant les événements du 1^{er} novembre, la communauté avait déjà perdu plus de 50 habitations à cause de l'élévation du niveau de la mer, obligeant les habitant·e·s à vivre dans des abris temporaires au sein de la communauté ou à partir. De plus, avant le 1^{er} novembre, la communauté a signalé que les puits d'eau d'El Bosque étaient déjà infiltrés par l'eau de mer, que les services de santé n'étaient ni constants ni adéquats, que la fourniture d'électricité était intermittente et qu'en raison de la destruction des écoles, les enfants étaient contraints de suivre des cours dans un bâtiment inadapté pour garantir leur droit à l'éducation. Après cette date, leur situation n'a fait que s'aggraver.

À partir du 1^{er} novembre, 69 membres de la communauté se trouvaient dans un refuge temporaire fourni par le gouvernement municipal de Centla, dans le Centre récréatif de la municipalité de Centla. Dans la nuit du 13 novembre, certains ont quitté le refuge et ont indiqué avoir subi des mauvais traitements infligés par le personnel et n'ont reçu ni eau ni nourriture pendant toute la journée. Depuis, la plupart dépensent leur propre argent pour payer un loyer ou ont dû s'installer chez des proches. Cependant, les personnes n'ayant pas de ressources pour payer un loyer ou pas de famille pour les héberger se retrouvent pratiquement à la rue ou ont réintégré la communauté malgré les risques posés par de nouveaux fronts froids.

En vertu du droit international relatif aux droits humains, l'État mexicain doit adopter des mesures en vue de [protéger, prévenir et réduire les risques, les pertes et les préjudices causés par les effets prévisibles et imprévisibles du changement climatique](#). Le développement de mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces pourrait réduire le nombre de personnes obligées de se déplacer à cause des effets du changement climatique et prévenir l'aggravation des pertes et préjudices générés par l'urgence climatique. Hélas, [le gouvernement mexicain choisit de continuer d'augmenter sa production pétrolière](#), au lieu d'élaborer des engagements solides en faveur d'une transition énergétique juste afin de respecter les engagements souscrits dans le cadre de l'Accord de Paris. La situation à El Bosque, tout comme à [Acapulco, dans l'État de Guerrero](#), une ville qui a subi le 25 octobre les impacts de l'ouragan Otis, la plus grosse tempête ayant jamais frappé la côte pacifique du Mexique, montre l'incapacité du gouvernement à protéger les populations les plus marginalisées qui paient le prix fort de la crise climatique.

Enfin, l'État mexicain est tenu de veiller à ce que les réinstallations permanentes prévues soient une mesure de dernier recours et, dans des cas comme celui d'El Bosque, où un tel déplacement interne est imminent, de respecter le cadre des obligations internationales en matière de déplacement interne, selon lequel [il faut trouver une solution durable pour les personnes déplacées](#). Cette solution durable doit garantir qu'elles pourront jouir, sans discrimination, de tous leurs droits fondamentaux, y compris la sécurité, un niveau de vie adéquat, l'accès à la nourriture, à l'eau, à un logement décent, à un emploi et à une éducation élémentaire, l'accès au travail et aux moyens de subsistance, ainsi que l'accès à des mécanismes efficaces pour la restitution du logement, des terres et des biens des personnes déplacées, ou une indemnisation adéquate.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Espagnol.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 7 janvier 2024

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Communauté d'El Bosque

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr41/7387/2023/fr/>